



Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

Procès-verbal de la réunion des 12 et 13 avril 2018

Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.ansea.fr).

Jeudi 12 avril 2018

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Blandine de Lauzon-Guillain, Anne Galinier (uniquement l'après-midi), Emmanuelle Kesse-Guyot, Jean-François Huneau, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof, Jean-Marie Renaudin (uniquement le matin), et Anne-Sophie Rousseau.
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

Catherine Atlan, Catherine Benneteau-Pelissero, Marie-Christine Boutron-Ruault, Olivier Bruyère, Corinne Malpuech Brugère, Jean-Louis Bresson, Luc Tappy et Stéphane Walrand.

Vendredi 12 avril 2018

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Blandine de Lauzon-Guillain, Anne Galinier (uniquement l'après-midi), Emmanuelle Kesse-Guyot, Jean-François Huneau, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof, Jean-Marie Renaudin (uniquement l'après-midi), et Anne-Sophie Rousseau.
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

Catherine Atlan, Catherine Benneteau-Pelissero, Marie-Christine Boutron-Ruault, Olivier Bruyère, Corinne Malpuech Brugère, Jean-Louis Bresson, Luc Tappy et Stéphane Walrand.

Présidence

François Mariotti assure la présidence de la séance pour les deux journées de réunion.



1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- **2015-SA-0257** : Actualisation des données du rapport « allergies alimentaires : état des lieux et propositions d'orientation »

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI¹ et les dossiers ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions, n'a pas fait apparaître des liens d'intérêts induisant un risque élevé de conflit d'intérêt.

Le président demande aux membres du CES de signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES de la saisine suivante

- **2015-SA-0257** : Actualisation des données du rapport « allergies alimentaires : état des lieux et propositions d'orientation »

L'expertise collective a été réalisée par les comités d'experts spécialisés (CES) « Nutrition Humaine » et « Biorisk ». Compte tenu de la question posée dans la saisine en matière d'évaluation de risque nutritionnel, le CES Nutrition Humaine a été désigné pilote.

Le présent document retrace la validation des parties relatives à la nutrition de la synthèse et conclusion par le CES « nutrition humaine ». Les parties relatives aux microorganismes ont été validées par le CES « Biorisk » le 30 janvier 2018.

Le président vérifie que le quorum² est atteint avec dix experts sur dix-neuf experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

Cette saisine a fait l'objet de présentation et de discussion en séance lors des réunions du 2 février 2017, 6 juillet 2017, 5 octobre 2017, 11 janvier 2018, 15 mars 2018 et 12 avril 2018. La proposition de la synthèse et des conclusions du CES « nutrition humaine » a été présentée par la coordination lors des deux dernières séances pour leur validation par le CES.

Des modifications sont proposées sur l'ensemble du document. La partie relative aux points de communication/recommandations, ainsi que la conclusion du CES sont relues. Des modifications sont apportées par le CES.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

² Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.



Procès-verbal de la réunion du CES « Nutrition humaine » des 12 et 13 avril 2018

En séance du 12 avril 2018, le président propose une étape formelle de validation des parties de la synthèse et conclusion relatives à la nutrition avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2015-SA-0257.

